

Mise en candidature pour le comité du registre de la Première nation des Abénakis de Wôlinak

Rôle et responsabilité

Les membres du comité du Registre de la Première nation des Abénakis de Wôlinak auront comme mandat la gestion des contestations au droit ou non à l'inscription au Registre des membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak lorsqu'un appel est logé, en collaboration avec le Conseil élu. Une procédure de contestation est prévue par les articles 63 à 74 inclusivement du code d'appartenance entré en vigueur le 9 juin 1987. La Mise en place du comité aura pour effet de démocratiser la procédure de contestation et s'assurer d'avoir une démarche juste et équitable tant pour le demandeur que pour la Première nation.

Afin d'atteindre les résultats attendus, nous devons avoir un comité composé de membres qui font preuve d'honnêteté, d'intégrité, de respect, de responsabilité et d'engagement.

Critères de sélection

Nous sommes à la recherche de personnes qui sauront représenter la nation des Abénakis de Wôlinak et ainsi préserver l'intérêt de la Première nation.

- Vous être inscrit(e) à titre d'Indien(ne) en vertu de la *Loi sur les Indiens avant l'entrée en vigueur* du code d'appartenance des Abénakis de Wôlinak, soit avant le **9 juin 1987**; ou, vous être inscrit(e) à titre d'Indien(ne) en vertu de la *Loi sur les Indiens* suite à l'adoption du **projet de loi C-31** modifiant la Loi sur les Indiens, qui a été adopté en avril 1985 ;
- Vous êtes une personne impliquée au sein de la communauté ;
- Vous savez faire preuve d'honnêteté, d'intégrité, de respect, de responsabilité et d'engagement ;
- Vous avez un bon jugement ;
- Vous possédez des habiletés de communication, tant au niveau de l'écoute qu'au niveau de la capacité de s'exprimer ; et
- Vous savez mettre de côté votre opinion afin d'analyser une situation de façon objective.

Si vous possédez les critères ci-dessus et que vous désirez poser votre candidature veuillez remplir le formulaire inclus dans cet envoi en plus de nous acheminer une lettre de présentation qui nous démontre que vous possédez ces critères. Veuillez nous retourner tous les documents nécessaires par la poste ou par courriel au mblanchette@cawolinak.com **au plus tard le 15 avril 2019**.

De plus, vous devez obligatoirement être présent à l'assemblée générale du 27 avril 2019 pour officialiser votre candidature.

Aussi, demeurer sur le territoire des Abénakis de Wôlinak et avoir une expérience de travail avec les Premières nations constituent un avantage. De plus, vous devez nous autoriser à vérifier vos antécédents judiciaires en remplissant le formulaire ci-joint.

Seul les candidats qui répondent aux critères seront sélectionnés et mise en candidature. Vous recevrez une confirmation de mise en candidature ou une lettre justifiant votre rejet. Le **27 AVRIL 2019**, lors de l'assemblée générale, nous procéderont à la nomination du comité par méthode de vote secret.

Pour tout autre question, veuillez communiquer avec M. Mathieu Blanchette au 819-294-6696 ou par courriel au mblanchette@cawolinak.com.